

**Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire**

Délibération du Comité syndical
Séance du 3 février 2026

Cosy n°2026_DEL016

Programme de travaux 2026 relatifs au déploiement et au renouvellement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)

L'an deux mille vingt six, le trois février à 09 heures 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 27 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire, dans les locaux du syndicat, 9 route de la Confluence à Écouflant, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 46 membres en exercice, 28 membres étaient présents, 0 pouvoir a été donné :

Etaient présents

Louis-Luc BELLARD (Angers Loire Métropole - Sainte-Gemmes-sur-Loire), David BERNAUDEAU (Saumur Val de Loire - Doué-en-Anjou), Jacques BIGEARD (Mauges Communauté - Montrevault-sur-Evre), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole - Cantenay-Epinard), Denis CHIMIER (Angers Loire Métropole - Écouflant), Patrick CHARTIER (Angers Loire Métropole), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe - Morannes-sur-Sarthe-Daumeray), Christine DECAENS (Cholet Agglomération - Lys Haut Layon), Grégoire LAINÉ (Angers Loire Métropole), David GEORGET (Vallées du Haut Anjou - Le Lion d'Angers), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges Communauté - Chemillé-en-Anjou), Priscille GUILLET (Loire Layon Aubance), Jacky MIGNOT (Angers-Loire Métropole - Briollay), Pascal DUFOUR (suppléant de Dominique LARDEUX, Anjou Bleu communauté), Jean-Michel MARY (Mauges Communauté), Yves MARY (Anjou Bleu Communauté - Ombrée d'Anjou), René-François JOUBERT (Angers-Loire Métropole - St Clément de la Place), Alain MORINIERE (Cholet Agglomération - Le May-sur-Evre), Dominique PONTOIRE (Saumur Val de Loire - Bellevigne-les-Châteaux), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Christophe POT (Baugeois Vallées), Joëlle POUDRÉ (Cholet Agglomération - Bégrolles-en-Mauges), Eric WAGNER (Angers Loire Métropole - Feneu), Denis RAIMBAULT (Mauges Communauté), Bruno ROCHARD (Mauges Communauté - Mauges-sur-Loire), Sylvie SOURISSEAU (Loire Layon Aubance), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire), Éric TOURON (Saumur Val de Loire - Distré)

Etaient absents

Robert BIAGI (Angers Loire Métropole - Soullaines-sur-Aubance), Pierre BROSELLIER (Loire-Layon-Aubance), Adrien DENIS (Baugeois Vallée - Noyant Villages), Robert DESOEUVRE (Angers Loire Métropole - Les Ponts-de-Cé), Jérémie GIRALT (Angers Loire Métropole - Savennières), Éric GODIN (Angers Loire Métropole - Rives-du-Loir-en-Anjou), Virginie GUICHARD (Vallées du Haut Anjou), Dominique HERVÉ (Cholet Agglomération), Annick JEANNETEAU (Cholet Agglomération), Monique LEROY (Angers Loire Métropole), Éric MOUSSERION (Saumur Val de Loire), Paul NERRIERE (Mauges Communauté - Sèvremoine), Frédéric PAVAGEAU (Cholet Agglomération), Florian RAPIN (), Delphine STROESSER (Anjou Loir et Sarthe - Étriché), Thierry TASTARD (Angers Loire Métropole), Teddy TRAMIER (Mauges Communauté), Didier YOU (Angers Loire Métropole)

DÉLIBÉRATION

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1111-9 et suivants, L.5212-18, L.5212-19, L. 5212-26, L. 5711-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu le schéma directeur de déploiement en Maine-et-Loire des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), approuvé définitivement par la délibération du comité syndical du Siéml n° 69/2023 du 17 octobre 2023 ;

Vu le règlement financier du Siéml, modifié en dernier lieu par la délibération du comité syndical du Siéml n° 2025_DEL084 du 16 décembre 2025 ;

Vu le budget primitif du budget annexe IRVE du Siéml pour l'année 2026, approuvé par délibération du comité syndical du Siéml n° 2026_DELxxx du 3 février 2026

Considérant que le Siéml exerce en lieu et place des collectivités membres qui la lui ont transférée, la compétence pour la création, l'entretien, l'exploitation et la maintenance des infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire de Maine-et-Loire ;

Considérant que le Siéml peut également réaliser des activités et services complémentaires ou accessoires à ses compétences statutaires ;

Considérant que le Syndicat déploie un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ouvertes au public, afin de répondre à un besoin d'installation de bornes nécessaires aux usagers du service public de recharges sur le territoire départemental, identifié comme prioritaire par le SDIRVE de Maine-et-Loire ;

Considérant que le Syndicat peut également intervenir pour le déploiement d'infrastructures ouvertes au public qui, s'il ne répond pas un besoin identifié comme prioritaire par le schéma directeur, tend à satisfaire l'accroissement actuel et à venir du besoin des usagers en recharges quotidiennes sur le département de Maine-et-Loire ;

Considérant que pour répondre au besoin de ses collectivités membres concernant le verdissement de leur flotte véhicules, le syndicat peut intervenir à leur demande pour l'installation d'infrastructures non ouvertes au public et ainsi favoriser le développement des mobilités durables ;

Considérant que, afin de satisfaire l'ensemble des besoins présentés ci-avant, le syndicat établit chaque année un programme de déploiement de bornes et leur répartition sur le territoire au regard des projets présentés par les collectivités et identifie les interventions sur les bornes installées qui sont nécessaires pour assurer la continuité du service de recharge ;

Considérant que les travaux du programme annuel approuvé par le comité syndical peuvent donner lieu à une participation financière des collectivités membres du Syndicat ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver**, le programme de travaux 2026 pour le déploiement et le renouvellement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), dont le détail figure en annexe ;

- **d'approuver** les participations forfaitaires prévisionnelles par collectivité pour 2026, dont le détail figure dans le document joint en annexe.

Étant précisé que :

- les dépenses et les recettes correspondantes sont inscrites au budget annexe IRVE 2026, chapitres 23 « travaux en cours » et 13 « subventions d'équipement » ;
- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Nombre de délégués en exercice :	46
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	28
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	28

Programme et participations financières 2026 de déploiement et de renouvellement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)

Comité syndical du 3 février 2026

Annexe

EPCI	Collectivité	Déploiement bornes SDIRVE 2026	Remplacement bornes DIVA - EV BOX	Montant TOTAL travaux (maximum en € HT) (1)	Montant de la participation (maximum en €) (2)
SDIRVE 2026					
ANGERS LOIRE METROPOLE	Phase 3	286 000,00 €	96 000,00 €	382 000,00 €	49 000,00 €
C.A SAUMUR VAL DE LOIRE		72 000,00 €	96 000,00 €	168 000,00 €	36 000,00 €
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	SEGRE	12 000,00 €	12 000,00 €	24 000,00 €	0,00 €
ANJOU LOIR ET SARTHE	TIERCE	12 000,00 €		12 000,00 €	3 000 €
ANJOU LOIR ET SARTHE	SEICHES-SUR-LE-LOIR	12 000,00 €	12 000,00 €	24 000,00 €	6 000 €
BAUGEOIS VALLEE	BAUGE EN ANJOU	12 000,00 €	12 000,00 €	24 000,00 €	6000,00 €
BAUGEOIS VALLEE	BEAUFORT-EN-ANJOU (Beaufort en Vallée)		12 000,00 €	12 000,00 €	- €
MAUGES SUR LOIRE	BEAUPREAU EN MAUGES (Jallais)	12 000,00 €	12 000,00 €	24 000,00 €	6 000,00 €
MAUGES SUR LOIRE	BEAUPREAU EN MAUGES (La Jubaudière)	8 000,00 €		8 000,00 €	2 000,00 €
CHOLET AGGLOMERATION	CHOLET	264 000,00 €	48 000,00 €	312 000,00 €	24 000,00 €
CHOLET AGGLOMERATION	LYS HAUT LAYON (Vihiers)	12 000,00 €	12 000,00 €	24 000,00 €	- €
LOIRE LAYON AUBANCE	BRISSAC LOIRE AUBANCE (Brissac Quincé)		12 000,00 €	12 000,00 €	- €
LOIRE LAYON AUBANCE	LES GARENNES SUR LOIRE (St-Jean des Mauvrets)		12 000,00 €	12 000,00 €	- €
LOIRE LAYON AUBANCE	LES GARENNES SUR LOIRE (Juigné sur Loire)	12 000,00 €	12 000,00 €	24 000,00 €	6 000,00 €
LOIRE LAYON AUBANCE	SAINT-GERMAIN-DES-PRES		90 000,00 €	90 000,00 €	- €
MAUGES COMMUNAUTE	MAUGES SUR LOIRE (La Pommeraye)		12 000,00 €	12 000,00 €	- €
VALLEE DU HAUT ANJOU	LE LION-D'ANGERS	12 000,00 €	12 000,00 €	24 000,00 €	6 000,00 €
VALLEE DU HAUT ANJOU	VAL D'ERDRE AUXENCE (Le Louroux Beconnais)		12 000,00 €	12 000,00 €	- €
TOTAL GENERAL		726 000,00 €	474 000,00 €	1 200 000,00 €	144 000,00 €

(1) Montant total de l'opération pour un ensemble de point de charges estimés

(2) Appel à participation appelé au fur et à mesure de l'avancement des travaux.